

Procès Verbal du Conseil Municipal du 13 mai 2014 à 20 h 30

L'an deux mil quatorze, le treize mai, le Conseil Municipal de la commune de TOURNON D'AGENAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier BALSAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **7 mai 2014**

PRÉSENTS : Mesdames Françoise BOUYSSOU, Annie ROBEILLO, Patricia LABAT QUINTARD, Martine RIANDE et Brigitte CAPDENAT-DONNET et Messieurs Patrick LONGUESSERRE, Christian LAYTOU, Serge TIRA, Didier BALSAC, Ghislain PHILIP, Jean Claude LOUIT et Stéphane GONDAL

EXCUSES : Mme. Françoise MIRABEL, Messieurs Romain VIALATTE et Dominique VEYRAC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Martine RIANDE-MUSQUI

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections à apporter au dernier procès verbal de séance.

En l'absence de remarque, ce dernier est adopté à l'unanimité.

1/OBJET : ADMINISTRATION – DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la demande de Fumel Communauté de voir des conseillers municipaux siéger aux commissions communautaires.

Il donne la liste des commissions et fait appel des candidatures.

Se proposent :

Commission Economie et Aménagement du Territoire :

Titulaire : Martine MUSQUI/Suppléant : Stéphane GONDAL

Commission Travaux des bâtiments, voirie, Assainissement

Titulaire : Didier BALSAC/Suppléant : Pierre LOUIT

Commission Finances-Budget :

Titulaire : Ghislain PHILIP/Suppléant : Stéphane GONDAL

Commission Tourisme et Patrimoine :

Titulaire : Brigitte CAPDENAT/Suppléante : Patricia LABAT

Commission Culture :

Titulaire : Martine MUSQUI/Suppléante : Françoise MIRABEL

Commission Sport-Santé:

Titulaire : Annie ROBEILLO/Suppléant : Serge TIRA

Commission Environnement:

Titulaire : Christian LAYTOU/Suppléant : Pierre LOUIT

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère, et à l'unanimité :

- DESIGNER LES DELEGUES DE TOURNON D'AGENAIS AUPRES DE LA FUMEL COMMUNAUTE COMME PROPOSE CI DESSUS.

2/OBJET : ADMINISTRATION – CONVENTION DOCUMENT UNIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la nécessité de mettre à jour le document unique de la collectivité. Il précise qu'une précédente convention nous liait avec la société PREVALRISK.

Il propose de renouveler la convention pour 3 ans pour le prix annuel de 601,02€ TTC

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère, et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le renouvellement de la convention de mise à jour du Document Unique de Tournon d'Agenais pour la somme de 601,02€ TTC/an,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document utile à la réalisation de cette opération.

3/OBJET : ADMINISTRATION – CONVENTION BEFFROI

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la nécessité de passer une convention entre la Commune et un collectif présidé par Monsieur FRIEDRICHS en vue de lui permettre d'utiliser la pièce du Beffroi afin d'y organiser des expositions.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère, et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet de convention de mise à disposition gratuite du local du Beffroi au collectif de Monsieur FRIEDRICHS en vue de lui permettre d'organiser des expositions.
- CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document utile à la réalisation de cette opération.

4/OBJET : ADMINISTRATION – HONORARIAT

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de solliciter de Monsieur le Préfet l'honorariat de Maire honoraire pour Jean Pierre LACAM.

Ce dernier peut justifier des 18 ans d'exercice d'un mandat électif conformément aux dispositions de l'article L2122-35 du CGCT.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande d'honorariat pour Monsieur Jean Pierre LACAM,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter Monsieur le Préfet.

5/OBJET : PERSONNEL - RECRUTEMENT

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de recruter un agent contractuel au grade d'Adjoint Technique 2ème classe à TC en vue de pallier aux arrêts de maladie des personnels techniques.

Il s'agit d'un besoin occasionnel de 3 mois renouvelable 1 fois.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recrutement d'un adjoint Technique contractuel à Temps Complet au titre d'un besoin occasionnel,
- CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document utile à la réalisation de cette opération.

6/OBJET : BIBLIOTHEQUE – CONVENTION

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de projets visant à renforcer le dynamisme la nouvelle bibliothèque.

Ainsi sont proposées :

- une convention avec la Bibliothèque départementale de Prêts pour la mise à disposition gratuite d'une liseuse,
- l'acquisition du logiciel Papyrus,
- une convention avec Famille Rurale pour des interventions du Ludobus à raison de 450€/an d'octobre 2014 à juin

2015, le samedi de 9h00 à 12h00.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conventions avec les BDP et Familles Rurales comme proposées ci dessus,
- **ACCEPTE** l'acquisition et la mise en place du logiciel Papyrus
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document utile à la réalisation de cette opération.

7/OBJET : FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de subventions présentées par les associations.

| ASSOCIATION | MONTANT | ASSOCIATION | MONTANT |
|-----------------------------|---------|----------------------------------|---------|
| Asso. ADCPG et CATM | 200 | Lou Mercat de Tournou | 750 |
| Société de Chasse | 250 | Nouvel Horizon | 200 |
| Club Coteau Fleuri | 250 | Asso. De Pêche et Pisciculture | 60 |
| Radio 4 canton | 150 | UFAC | 200 |
| Asso. Doigts de Fée | 300 | Resto du Coeur | 100 |
| Asso. Des donneurs de sang | 150 | Asso. Verdus Sport Nature | 400 |
| Asso. La boule tournonnaise | 200 | Couleurs d'Aquitaine | 430 |
| Le Secours populaire | 150 | CAUE | 100 |
| Prévention routière | 100 | Amicale des Pompiers volontaires | 550 |
| Les amis des chats | 100 | Les Amis de la Bastide | 600 |

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions telles que présentées ci dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet,
- **PRECISE** que ces dépenses sont prévues au BP 2014

8/OBJET : FINANCES – SUBVENTION UST 2014

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations, il convient d'évoquer les résultats de l'UST.

Il rappelle que l'an passé, une subvention de 5700€ avait été accordée, qu'il propose de reconduire.

De plus il propose de verser une subvention exceptionnelle de 3000€ supplémentaires afin d'aider le club à couvrir les frais liés à ses bons résultats (hôtellerie, déplacements...)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère, et à l'unanimité, DECIDE :

- de verser une subvention ordinaire de 5700€ à l'UST, club de rugby de Tournon d'Agenais
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3000€ à l'UST
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile au versement de cette somme.

9/OBJET : FINANCES – CONVENTION DE REVERSEMENT AU SIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre la réforme scolaire, c'est la Commune qui touche le fonds d'amorçage et non le Syndicat Intercommunal des écoles.

La Mairie a été destinataire d'un acompte de 3850€ qu'il propose de reverser au Syndicat qui supporte la charge effective de cette réforme.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère, et à l'unanimité, DECIDE :

- **DECIDE** de reverser la somme de 3850€ perçue par la Commune au Syndicat Intercommunal des écoles
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile au versement de cette somme.

10/OBJET : TRAVAUX – PANNEAU D'INFORMATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que suite à l'appel d'offre lancé par Fumel Communauté, un devis de 4900€ HT a été présenté par la société ACE.

Il rappelle l'accord de principe pris par le conseil municipal lors de sa dernière séance et propose d'acquérir ce matériel qui sera implanté sur le rond point.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère, et à l'unanimité, :

- **DECIDE** d'acquérir un panneau d'information de 4900€ HT auprès de la société ACE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à la réalisation de cette opération.

11/OBJET : TRAVAUX – CONVENTION AVEC LE SDEE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin que soient rapidement exécutés des travaux d'éclairage public, ou d'enfouissement de réseaux de télécommunication, il conviendrait que lui soit accordée une délégation dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour confier au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energie de Lot et Garonne (SDEE 47) la réalisation de ces travaux, par le biais de conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Le montant global de ces opérations devra s'inscrire dans le cadre du budget prévu à cet effet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, DELIBERE et à l'unanimité,

DECIDE de charger Monsieur le Maire, jusqu'à la fin de son mandat, de prendre toute décision concernant la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement en matière d'éclairage public, ou d'enfouissement de réseaux de télécommunication, au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energie de Lot et Garonne (SDEE 47), lorsque ces crédits sont inscrits au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage devant intervenir entre la commune et le SDEE 47 pour chaque opération.

Le Maire devra rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des conventions de mandat signées dans ce cadre.

12/OBJET : ADMINISTRATION – CONVENTION CHANTIER JEUNESSE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Fumel Communauté organise régulièrement des chantiers jeunes.

Il propose que Tournon accueille cette année un de ces chantiers et précise que si le Conseil en est d'accord, une convention doit être signée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, DELIBERE et à l'unanimité,

- **DECIDE** de passer une convention avec Fumel Communauté en vue d'organiser sur Tournon un Chantier Jeune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention

13/OBJET : TRAVAUX – TOITURE EGLISE DE LAMOTHE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de toiture sur l'église de Lamothe sont nécessaires. Il donne lecture du devis présenté par la société Mercadié Frères pour un montant de 13888,32€ TTC.

Il propose de réaliser ces travaux rapidement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, **DELIBERE et à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de la société MERCADIE Frères d'un montant de 13888,32€ TTC.
- CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document utile à la réalisation rapide de cette opération.

14/OBJET : TRAVAUX – RENFORCEMENT ECLAIRAGE CROIX DANIEL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de renforcement de l'éclairage du parking croix daniel sont nécessaires. Il donne lecture du devis de 692,40 TTC présenté par le SDEE, dont 461,60€ à la charge de la Commune.

Il propose de réaliser ces travaux rapidement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, **DELIBERE et à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis du SDEE d'un montant de 692,40€ en vue de renforcer l'éclairage du parking Croix Daniel.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document utile à la réalisation rapide de cette opération.

OBJET : TOURISME – TARIFS CHALETS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les tarifs de location des chalets ont un effet dissuasif sur leur location.

Il propose d'arrondir les tarifs à l'unité de cinquantaine inférieure la plus proche:

180€ deviennent 150€

250€ deviennent 200€...

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, **DELIBERE et à l'unanimité**,

- **FIXE** les nouveaux tarifs des chalets tel que proposé par Monsieur le Maire .
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document utile à la réalisation rapide de cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

La Secrétaire de séance

Martine MUSQUI